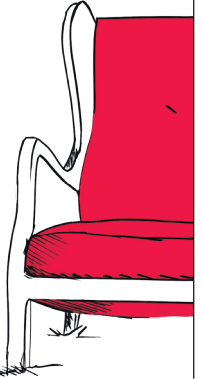


FICHE MÉMO

LE DOCUMENT UNIQUE



MAI 2019

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

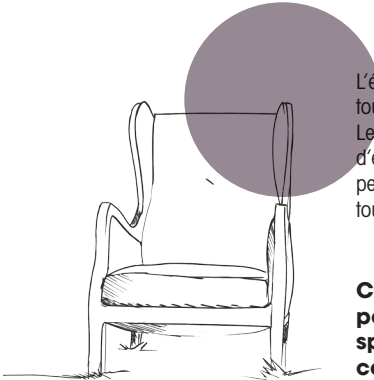
SOMMAIRE

- 2 Ressources sur la prévention des risques professionnels dans le spectacle vivant
- 4 Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)
- 6 Sites web

L'évaluation des risques professionnels sur le lieu de travail est obligatoire pour toutes les entreprises, à partir du 1^{er} salarié embauché.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels permet d'envisager l'ensemble des risques auxquels peuvent être exposés les salariés, permanents ou intermittents, tant au sein des locaux que dans le cadre de tournées.

Cette fiche Mémo fait le point sur les ressources disponibles pour la prévention des risques professionnels dans le spectacle vivant et plus particulièrement sur celles concernant le document unique.



DOSSIER : LE SPECTACLE VIVANT

Revue Travail et sécurité n°803 // Mars 2019

La grande variété des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés du spectacle vivant est le reflet de la diversité de ses métiers. Si certaines structures ont compris l'intérêt de mettre en place une démarche de prévention, d'autres, que ce soit par méconnaissance, méfiance, ou pour des raisons artistiques, ne se sont pas encore lancées.

→ Voir le dossier

PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ DANS LE SPECTACLE VIVANT ET ENREGISTRÉ

Ministère de la culture // 2018

Constatant que le milieu du spectacle vivant et enregistré connaît de nombreuses innovations techniques et artistiques, la sous-commission de la sécurité du Conseil national des professions du spectacle souhaite sensibiliser l'ensemble des acteurs du secteur aux réglementations et mesures de prévention à mettre en œuvre dans l'organisation de spectacles vivants et enregistrés.

→ Voir le dossier web

PRÉVENTION DES RISQUES DANS LE SPECTACLE VIVANT : ACTES DE LA RENCONTRE PROFESSIONNELLE DU 18 JUIN 2018

Les Nuits de Fourvière // Septembre 2018. 191 p.

Actes de la rencontre professionnelle sur « la prévention des risques dans le spectacle vivant » organisée en juin 2018 par la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, le CMB, l'AST Grand Lyon et les Nuits de Fourvière, AURA-SV, l'Afdas et Pôle emploi Scènes et Images.

150 professionnels du spectacle s'étaient réunis pour débattre de leurs situations, partager leur savoir-faire et questionner le passage de l'approche strictement réglementaire au développement d'une culture de la prévention.

→ Voir les actes

SÉCURITÉ DES LIEUX DE SPECTACLES : RECUEIL DES TEXTES DE RÉFÉRENCE POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE 1^{ÈRE} CATÉGORIE

JOLY Éric // IRMA. 2018

L'ouvrage indispensable aux régisseurs et directeurs techniques... Ce document s'adresse à tous les (futurs) détenteurs de la licence 1re catégorie d'entrepreneurs de spectacles pour les aider à identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques dans les lieux aménagés pour les représentations publiques. Cet ouvrage prend en compte notamment les nouveautés et modifications concernant la sécurité des travailleurs, le règlement incendie, les responsabilités, les niveaux sonores, etc. Formation : la licence 1^{ère} catégorie d'entrepreneurs de spectacles est désormais accompagnée de l'obligation d'une formation à la sécurité adaptée à la nature du lieu.

GUIDE DES OBLIGATIONS SOCIALES LIÉES À L'EMPLOI D'ARTISTES ET DE TECHNICIENS DANS LES SECTEURS DU SPECTACLE VIVANT ET ENREGISTRÉ

Ministère de la Culture // Février 2016

Vous êtes entrepreneur d'un spectacle vivant, exploitant de lieu aménagé pour les représentations publiques, producteur de spectacles, entrepreneur de tournées ou diffuseur de spectacles, prestataire technique du spectacle vivant, un certain nombre d'obligations s'imposent à vous, liées à des normes sociales, fiscales, de sécurité.

Le présent guide porte sur les obligations sociales que vous devez respecter. Cette fiche récapitule toutefois plus largement les principales obligations qui incombent à l'entrepreneur de spectacles.

→ Voir le guide

FICHES RISQUES DES MÉTIERS D'ARTISTES : UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX CMB

CMB // 2013

Ces fiches sont une aide pour alimenter la réflexion de l'employeur et se questionner sur des situations plus spécifiques liées à l'activité de travail des salariés. En effet, il est important de s'appuyer sur les situations réelles de travail et sur la participation des salariés pour prendre en compte la réalité du terrain.

Ces fiches couvrent 15 risques principaux et 6 risques complémentaires/ facteurs aggravants.

→ Voir les fiches risques

LA PRÉVENTION DES RISQUES DANS LE SPECTACLE. LA SÉCURITÉ : UN COÛT, MAIS PAS DE PRIX...

IRMA // 2011

Document unique, plan de prévention, réglementation incendie, formations sécurité... en matière de prévention des risques, les règles ont beaucoup évolué depuis une dizaine d'années. Quel retour d'expérience portent organisateurs de concerts et exploitants de salles sur ces nouvelles obligations ? Dans quelles mesures ont-elles permis de mieux prévenir le risque ? Si les formations et les nouvelles règles permettent en théorie d'améliorer les situations, l'écart est encore large entre les textes et les usages...

→ Voir l'article

FICHES RISQUES DES TECHNICIENS DU SPECTACLE

CMB // 2011

Ces fiches, issues d'une démarche concertée, avec les partenaires sociaux, ont pour objectif de :

- aider les employeurs du spectacle à mieux identifier les situations dangereuses,
- comprendre et évaluer les risques professionnels rencontrés par leurs salariés intermittents
- sensibiliser les salariés à la prévention des risques professionnels.

Ces fiches couvrent 15 risques principaux et 6 risques complémentaires/ facteurs aggravants.

→ Voir les fiches risques

PRÉVENTION DANS LES ARTS DU SPECTACLE : POINTS DE REPÈRES

INRS // 2009. 12 p.

Le monde du spectacle vivant et enregistré est un secteur professionnel atypique, de par ses métiers, son organisation et ses spécificités. Mais comme dans tous les autres domaines d'activité, ses salariés sont exposés à divers risques professionnels et ses employeurs sont tenus de mettre en œuvre des démarches de prévention des risques. La prise en compte de la santé et de la sécurité se fait le plus en amont possible.

Cette dimension doit être intégrée dès la conception et la préparation d'une production ou d'un spectacle.

→ Voir cette publication

ARTS DU SPECTACLE ET RISQUES PROFESSIONNELS

INRS // 2009. 16 p.

Ce dossier fait le point sur le secteur des arts du spectacle. Après une description des différentes professions impliquées, les risques professionnels de ce secteur sont décrits. La démarche de prévention et les aspects réglementaires sont ensuite développés.

→ Voir le dossier

Toute entreprise a pour obligation la création et la mise à jour périodique d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
Sélection de ressources.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

**CODE DU TRAVAIL/ PARTIE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.
CHAPITRE 1^{ER} : OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR**

→ [Lien vers le chapitre du Code du Travail](#)

DÉCRET PORTANT CRÉATION D'UN DOCUMENT RELATIF À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS DU 5 NOVEMBRE 2001

→ [Lien vers le décret](#)

CIRCULAIRE D'APPLICATION DU 18 AVRIL 2002

→ [Lien vers la circulaire](#)

DÉCRET N° 2014-1158 DU 9 OCTOBRE 2014 RELATIF AU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES ET AUX ACCORDS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ

→ [Lien vers le décret](#)

RESSOURCES

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUER) : UN OUTIL DE PRISE DE DÉCISION

Ministère de la culture // 2018

Le DUER est un outil de prise de décision. Il est le résultat de l'évaluation, dans une démarche impliquant l'ensemble du personnel, exposé à des risques liés à des dangers. Cette évaluation s'effectue en application des principes de prévention, et transcrit et mis à jour par l'employeur dans un « document unique d'évaluation des risques professionnels » (article L4121-1 du code du travail) dit « document unique ».

→ [Lien vers le dossier web](#)

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : AIDE AU REPÉRAGE DES RISQUES DANS LES PME-PMI

INRS // 2018. 32 p.

Numéro de document : ED840

L'objet de cette brochure est d'aider les responsables à initier de manière simple une démarche de prévention dans leur entreprise en les aidant à repérer les risques et en leur proposant des exemples de mesures de prévention à mettre en œuvre.

→ [Lien vers le document](#)

BOITE À OUTILS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT : LE DOCUMENT UNIQUE

Techninomades // 2016.

→ [Lien vers la boîte à outils](#)

DOCUMENT UNIQUE DU SPECTACLE VIVANT : RÉGLEMENTATION ET MODE D'EMPLOI

ProdiSS // 2011. 5 p.

Le document unique (DU) répertorie les risques inhérents au travail au sein de l'entreprise. Le DU proposé aux entrepreneurs de spectacles par le PRODISS est un outil répertoriant, de manière non exhaustive, les risques professionnels les plus fréquents.

→ Lien vers le mode d'emploi

ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS AU TRAVERS DU DOCUMENT UNIQUE

Site : **Ma vie de technicien du spectacle vivant** // 2014. 3 p.

→ Lien vers le document

ÉVALUER LES FACTEURS DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX : L'OUTIL RPS-DU

INRS // 2013. 48 p.

Dans cette brochure, vous trouverez des repères méthodologiques et un outil pratique RPS-DU pour repérer et évaluer les facteurs de risques psychosociaux et les intégrer dans le document unique.

La brochure donne également des exemples de pistes pour la définition du plan d'actions.

→ Lien vers la brochure

RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET DOCUMENT UNIQUE : VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

INRS // 2013. 122 p.

Numéro de document : ED 6139

Les risques psychosociaux sont des risques professionnels à évaluer au même titre que les autres. Oui, mais comment s'y prendre ? Par où commencer ?

Cette brochure répond aux questions les plus courantes sur le sujet.

→ Lien vers la brochure

LE DOCUMENT UNIQUE : FICHE RÉGLEMENTATION

CMB - médecine et santé au travail // 2010. 2 p.

→ Lien vers la fiche

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : QUESTIONS- RÉPONSES SUR LE DOCUMENT UNIQUE

INRS // 2004. 18 p.

Numéro de document : ED 887

La formalisation des résultats de l'évaluation des risques dans un document unique, prévue à l'article R. 4121-1 du code du travail, suscite de nombreuses interrogations.

Cette brochure a pour objet de fournir quelques éléments de réponses aux questions les plus fréquemment posées sur cette exigence.

→ Lien vers la brochure

ODALIE[®] : OUTIL D'AIDE EN LIGNE

Odalie est un outil d'aide en ligne pour l'évaluation des risques professionnels dans le secteur du spectacle. Il permet l'évaluation des risques professionnels, d'élaborer un plan d'actions, d'éditer un document unique.

Cet outil a été édité et mis en oeuvre par le CMB - médecine et santé au travail.

→ Voir l'outil

ANACT - AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), est placée sous la tutelle du ministère en charge du Travail. L'Anact a pour vocation d'améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Pour cela, elle conçoit et diffuse, à destination des salariés, de leurs représentants et des directions - mais aussi de tous les acteurs qui interviennent auprès des entreprises - des méthodes et outils éprouvés.

→ www.anact.fr

CMB - SANTÉ AU TRAVAIL

Le CMB est un service interentreprises de santé au travail dont l'activité est régie par le code du travail.

L'équipe pluridisciplinaire du CMB conseille et accompagne les employeurs dans la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels et assure le suivi de la santé au travail de leurs salariés.

Un accord national interbranches, signé le 29 juin 2009, par les partenaires sociaux du spectacle mandate le CMB pour le suivi de la santé au travail des intermittents du spectacle sur le territoire national.

L'arrêté du 17 mai 2010 portant extension de l'accord rend ses dispositions obligatoires à tous les employeurs et les salariés intermittents du secteur.

→ www.cmb-sante.fr

LA DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La mission essentielle de la DIRECCTE est d'accompagner le développement des entreprises, de l'emploi et des compétences tout en veillant aux conditions de travail et au respect de la réglementation du travail.

→ <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Promouvoir-la-sante-et-securite-au-travail>

INRS - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET SÉCURITÉ POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

La principale mission de l'INRS est de développer et de promouvoir une culture de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Une mission qui répond à des exigences économiques, sociales et politiques et qui s'articule autour de 3 axes majeurs : anticiper, sensibiliser, informer et accompagner. Ses actions sont destinées aux spécialistes de la prévention et aux entreprises et salariés du régime général de la Sécurité sociale.

→ www.inrs.fr

MINISTÈRE DU TRAVAIL DOSSIER : SANTÉ AU TRAVAIL

→ <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/>

FICHES PRATIQUES POUR FAIRE AVANCER LA CULTURE DE LA PRÉVENTION AU SEIN DES ENTREPRISES DE SPECTACLE.

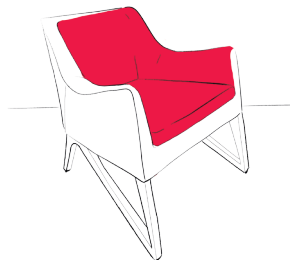
Pour la seconde rencontre professionnelle sur la prévention des risques dans le spectacle vivant du 19 juin 2019 aux Nuits de Fourvière, des fiches pratiques vont être publiées. Toutes auront pour thème la prévention des risques.

Deux fiches seront consacrées au Document unique :

- Élaborer son document unique
- La démarche participative, animer un collectif autour du document unique

→ Ces fiches pratiques seront à télécharger sur : www.auvergnerrhonealpes-spectacle vivant.fr
à partir de juin 2019

TOUTES NOS RESSOURCES



Découvrez toutes nos ressources sur notre site :

- les Fiches Mémo
- les «Retours sur...»
- les Fiches Ressourcez-vous
- les pastilles vidéos
- l'Atlas du spectacle vivant
- les guides
- la lettre de l'administrateur
- la lettre des territoires

Toutes nos ressources sont téléchargeables gratuitement.

www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr/ressources

MAI 2019

LE DOCUMENT UNIQUE

Éditeur : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //
Directeur de la publication : Nicolas Riedel // Rédaction & réalisation :
Marie Coste // Création graphique : Valérie Teppe

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement
par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon
04 26 20 55 55

contact@auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr
www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr

SUIVEZ-NOUS SUR   